

Lannion, le 13 décembre 2019

Lannion-Trégor Communauté et l'ARS Bretagne contractualisent le nouveau Contrat Local de Santé 2019-2024

Finalité

Permettre à chaque habitant et habitante du Trégor d'être et de rester en bonne santé tout au long de la vie est un défi et une responsabilité collective des acteurs du territoire : professionnels de santé, institutions, élus, et bien sûr, usagers.

A travers le Contrat Local de Santé, l'ARS Bretagne et Lannion-Trégor Communauté saisissent l'opportunité de travailler conjointement en faveur de la réduction des inégalités territoriales, sociales et environnementales de santé.

Ce choix s'inscrit pleinement dans les orientations du Projet Régional de Santé 2018-2022 et du Projet de Territoire 2017-2020 en faveur d'une plus grande solidarité et égalité devant la santé, tant physique que psychique.

Le Contrat Local de Santé, qu'est-ce c'est ?

Le contrat local de santé (CLS) a été introduit par la loi HPST de 2009 puis réaffirmé par la loi de Modernisation du Système de Santé de 2016 pour mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des besoins des territoires.

Le contrat local de santé a pour objectifs de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.

Il est mis en œuvre sur un territoire de proximité identifié comme prioritaire à partir d'un diagnostic de santé partagé. Il permet de mobiliser les leviers des champs sanitaire, ambulatoire, prévention, médico-social et social mais également d'autres politiques publiques et s'appuie sur des démarches participatives.

Méthodologie de travail

Au cours de l'année 2019, dans le cadre du Contrat Local de Santé de seconde génération, plus de 200 partenaires locaux se sont rencontrés, ont débattu, ont construit ensemble les priorités de santé de notre territoire, en cohérence avec le diagnostic actualisé et les orientations des politiques publiques œuvrant dans ce domaine et/ou ayant un impact sur la santé.

Concrètement, le territoire se dote ainsi d'un outil ambitieux capable de fédérer les partenaires autour de problématiques communes. Car, si les travaux menés ont permis d'identifier et de valoriser les dynamiques existantes, ils ont également permis de repérer les

difficultés et les manques, et de proposer de premiers éléments de réponse aux besoins identifiés (par exemple : prévention de la perte d'autonomie des seniors, accompagnement des personnes touchées par un deuil après suicide, amélioration de la santé bucco-dentaire, renforcement de l'accès aux soins aux médecins généralistes et spécialistes, etc.).

Les grandes étapes de la construction partenariale

- Evaluation du Contrat Local de Santé 2015-2018 et partage du bilan
- Réalisation du diagnostic partagé en santé
- Rencontres individuelles avec une vingtaine d'acteurs
- 7 groupes de travail thématiques
- 7 rencontres élus/médecins sur l'offre de soins et la démographie médicale
- Validation régulière de l'avancée des travaux dans les instances dédiées
- Signature le 13 décembre 2019

Principaux éléments de diagnostic

- ↘ Un territoire contrasté : à la fois rural, littoral et urbain
- ↘ Une mortalité prématurée évitable qui reste préoccupante, liée à des déterminants comportementaux de santé défavorables : tabac, alcool, suicide
- ↘ Un vieillissement global de la population (population âgée de + de 2 ans par rapport aux Côtes d'Armor, de + de 4 ans par rapport à la Bretagne, de + de 5 ans par rapport à la France métropolitaine), touchant particulièrement la zone littorale
- ↘ Un recours aux soins inférieur par rapport à la Bretagne concernant le médecin généraliste et les médecins spécialistes
- ↘ Une inégalité salariale forte entre femmes et hommes
- ↘ Un taux de pauvreté supérieur aux moyennes costarmoricaine et bretonne sur les communes de Tréguier, Lannion et Plouaret
- ↘ Deux quartiers de la Politique de la Ville situés à Lannion

Des actions concrètes et innovantes au service de l'amélioration de la santé et du bien-être de la population

Cette nouvelle feuille de route s'est fixée 20 actions phares s'inscrivant dans une programmation thématique : accès aux soins de premier recours, promotion de la santé, santé mentale et risque suicidaire, bien-être des jeunes, santé environnementale, inclusion des personnes en situation de handicap, vieillissement de la population, etc.

La priorité a été donnée à des actions transversales, pertinentes au regard du diagnostic,

réalistes et réalisables à l'échelle de l'agglomération.

Action 1 : Renforcer le lien ville/hôpital en santé mentale

En cas de problématique médicale, le lieu naturel de consultation pour les patients est le cabinet de médecine générale. Les médecins généralistes sont les interlocuteurs de premier recours pour les patients. Ils peuvent être confrontés à de nombreuses situations :

- Au mal être et à la souffrance psychique ;
- A la dépression voire à la crise suicidaire de patients qu'ils prennent en charge ;
- Aux soins sans consentement.

En proposant des consultations spécialisées en santé mentale au sein des structures d'exercice collectif et coordonné (maison de santé, centre de santé, etc.), l'articulation est plus facile entre professionnels généralistes et professionnels spécialisés en santé mentale (rencontres, transmissions...). Cela permet de sécuriser les professionnels de soins primaires qui peuvent demander un avis spécialisé. Cela renforce également les coopérations territoriales au profit d'une amélioration du parcours de soins des patients.

Action 2 : Lutter contre l'alcoolisation des jeunes

Le tableau de bord des addictions en Bretagne, réalisé en 2017 par l'Observatoire Régional de la Santé (ORSB) de Bretagne, présente une situation défavorable de la Bretagne comparativement à la France :

- Expérimentation de l'ivresse alcoolique : plus précoce en Bretagne (15 ans) ;
- Accessibilité à l'alcool perçue comme plus facile en Bretagne qu'en France par les lycéens ;
- Usage régulier d'alcool et des consommations ponctuelles importantes supérieurs en Bretagne qu'en France chez les jeunes de 17 ans ;
- Des ivresses régulières 2 fois plus répandues chez les jeunes Bretons de 17 ans.

Sur le territoire, les acteurs font le constat de rassemblement de jeunes très alcoolisés le jeudi soir dans le centre-ville de Lannion. Ce phénomène semble s'accroître depuis la rentrée 2019. Les soirées-cartables s'adressant, notamment, aux collégiens inquiètent également. C'est pourquoi, une coordination partenariale en amont des soirées se met en place entre les organisateurs, les établissements universitaires, la police nationale, etc. afin de faciliter la prise de contact, la proximité avec les jeunes et anticiper les interventions de chacun, en lien avec la Police de Sécurité au Quotidien et le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Action 3 : Soutenir les projets en faveur de l'accompagnement et de l'inclusion des enfants en situation de handicap dès le plus jeune âge

En France, près de 40 000 enfants en difficulté et/ou en situation de handicap ne bénéficient pas aujourd'hui de l'accompagnement précoce qui leur offrirait toutes les chances de développement et favoriserait leur inclusion. Le territoire ne dispose pas d'une offre complète

permettant d'accueillir sur le temps scolaires, périscolaire et extra-scolaire tous les enfants en situation de handicap, quel que soit leur handicap, qui pourraient y prétendre.

Le territoire souhaite donc saisir les opportunités de renforcer l'accompagnement et l'inclusion des enfants porteurs de handicap.

Action 4 : Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire

Les études menées pour expliquer le phénomène d'inégalité de répartition de l'offre en médecine générale insistent sur l'évolution des mentalités et des aspirations des jeunes médecins qui souhaitent aujourd'hui concilier épanouissement personnel et professionnel dans un cadre de vie de qualité pour eux-mêmes et pour leur famille.

Le territoire doit donc mieux identifier, valoriser et faire connaître ses atouts et proposer un temps d'accueil et de présentation des ressources du territoire aux futurs professionnels susceptibles de s'installer durablement sur le territoire. Cet axe de travail se construit collectivement avec l'appui des professionnels de santé déjà implantés sur le territoire et les établissements de santé.

A titre d'exemple, dans le cadre du Contrat Local de Santé, le territoire vient de se doter de cette identité visuelle, première action de communication à destination des futurs et jeunes médecins.



**MÉDECINS
BIENVENUE À
LANNION-TRÉGOR**
MEDISINED, DEUET MAT OC'H
E LANNUON-TREGER

UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET INNOVANT
UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ
Rejoignez-nous !
UR VRO ER PENN A-RAOK HAG A SACH
AN DUD, UN ENDRD BEVAÑ A GALITE
Deuit ganimp !

 www.lannion-tregor.com

Action 5 : Mettre en œuvre, avec les citoyens, une action en santé environnementale issue des travaux du diagnostic

La prise en compte des enjeux en santé environnement dans les contrats locaux de santé et/ou au sein des collectivités territoriales est devenue essentielle et croissante. Les facteurs environnementaux sont, en effet, désormais considérés comme un déterminant de santé essentiel, susceptible d'impacter bon nombre de pathologies et par répercussion, la santé des populations résidentes.

C'est pourquoi, le Contrat Local de Santé prévoit la réalisation d'un diagnostic en santé environnement et la mise en œuvre d'actions associant pleinement les habitants dans l'organisation, la préparation et/ou la réalisation de l'action.

CONTACT PRESSE

Morgane Marty
CIAS LTC - Chargée de mission Santé
morgane.marty@lannion-tregor.com

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

1, rue Monge - CS 10761 - 22307 LANNION Cedex
1, straed Monge - CS 10761 - 22307 LANNUON Cedex

Tél/Pgz 02 96 05 09 00
Fax/Faks 02 96 05 09 01

communaute.agglomeration@lannion-tregor.com
www.lannion-tregor.com